

FORMATION D'AUXILIAIRE DE PUERICULTURE

Arrêté du 16 janvier 2006

Arrêté du 15 mars 2010

Arrêté du 28 septembre 2011

LA SELECTION POUR LA FORMATION COMPLETE

- Age minimum de 17 ans
- Pas d'âge limite supérieur

EPREUVES D'ADMISSIBILITE

- 1- Tests psychotechniques= 1h30/20points
 - Attention
 - Raisonnement logique
 - Organisation
- 2- Culture générale= 2h/20 points
 - Une série de 10 questions à réponse courte/8 points
 - 5 questions portant sur des notions de biologie humaine*
 - 3 questions portant sur les 4 opérations numériques de base*
 - 2 questions d'exercices mathématiques de conversion*

EPREUVES D'ADMISSIBILITE

- - Un texte de culture générale d'une page maximum, portant sur un sujet d'actualité d'ordre sanitaire et social/ 12 points

Dégager les idées principales du texte

Commenter les aspects essentiels du sujet traité sur la base de 2 questions au maximum

EPREUVES D'ADMISSIBILITE

Sont dispensés de l'épreuve écrite de culture générale:

- - les candidats titulaires d'un titre ou diplôme au minimum au niveau IV
- - les candidats titulaires d'un titre ou diplôme au minimum au niveau V
- - les candidats titulaires d'un titre ou diplôme étranger leur permettant d'accéder directement à des études universitaires dans le pays ou il a été obtenu
- - les étudiants ayant suivi une première année d'études conduisant au DE infirmier

EPREUVE D'ADMISSIBILITE

- Pour être déclarés admissibles, les candidats ayant présenté les 2 épreuves écrites, doivent obtenir une note égale ou supérieure à 10/20 à chacune d'entre elles
- Les candidats dispensés de l'épreuve de culture générale doivent, pour être admissibles, obtenir une note égale ou supérieure à 10/20 aux tests

EPREUVE ORALE D'ADMISSION

D'une durée de 20mn et notée sur 20 points

Temps de préparation de 10mn

Se décompose en 2 temps:

- - présentation d'un exposé à partir d'un thème relevant du domaine sanitaire et social et réponse à des questions/ 15 points
- - discussion avec le jury sur la connaissance et l'intérêt du candidat pour la profession d'AP/ 5 points

Une note inférieure à 10/20 est éliminatoire

RESULTATS DES EPREUVES DE SELECTION

- Liste principale et liste complémentaire
- Résultats des épreuves de sélection valables pour la rentrée au titre de laquelle elles ont été organisées
- Possibilité d'un report d'admission d'un an , renouvelable une seule fois, en cas de congé maternité, de rejet d'une demande de mise en disponibilité, pour garde d'enfant de moins de 4 ans
- Possibilité d'un report d'admission d'un an, renouvelable 2 fois, en cas de rejet du bénéfice de la promotion professionnelle ou sociale ou de rejet d'une demande de congé individuel de formation ou de congé de formation professionnelle

CONTENU ET ORGANISATION PEDAGOGIQUE DE LA FORMATION COMPLETE

La formation comporte 1435 heures
d'enseignement théorique et clinique:

- 595 heures en institut (17 semaines)
- 840 heures en stage (24 semaines)

Les stages sont au nombre de 6

LE PARCOURS DE STAGES

- Un stage en maternité
- Un stage en établissement ou service accueillant des enfants malades
- Deux stages en structure d'accueil d'enfants de moins de 6 ans
- Un stage en structure accueillant des enfants en situation de handicap ou en pouponnière à caractère social ou dans autre terrain
- Un stage optionnel

LES COMPETENCES

- 1- Accompagner l'enfant dans les activités d'éveil et de la vie quotidienne et les parents dans leur rôle éducatifs: module 1= 5 semaines
- 2- Apprécier l'état clinique d'une personne à tout âge de la vie: module 2= 2 semaines
- 3- Réaliser des soins adaptés à l'état clinique de l'enfant: module 3= 4 semaines
- 4- Utiliser des techniques préventives de manutention et les règles de sécurité pour l'installation et la mobilisation: module 4= 1 semaine
- 5- Etablir une communication adaptée à la personne et à son entourage: module 5= 2 semaines
- 6- Utiliser les techniques d'entretien des locaux et du matériel spécifiques aux établissements sanitaires, sociaux et médico sociaux: module 6= 1 semaine
- 7- Rechercher, traiter et transmettre les informations pour assurer la continuité des soins et des activités: module 7= 1 semaine
- 8- Organiser son travail au sein d'une équipe professionnelle: module 8= 1 semaine

FORMATIONS PARTIELLES

- La formation peut-être suivie de façon discontinue, sur une période ne pouvant excéder 2 ans
- Les professions concernées sont: AS, AMP et AVS
- VAE

FORMATIONS PARTIELLES

- 1- AS
- Modules 1 et 3 / 12 semaines de stages/9 semaines de théorie
- 2- AMP
- Modules 1,2,3,6/18 semaines de stages/12 semaines de théorie
- 3- AVS
- Modules 1,2,3,6,8/18 semaines de stage/13 semaines de théorie

PROFILS RECRUTES/IFAP de Clermont-Ferrand promotion 2013-2014

- Promotion de 27 élèves: 23 en formation complète et 4 en formation partielle (AS)
- Promotion exclusivement féminine
- Les élèves sont originaires de la région Auvergne pour 22 d'entre elles dont 15 du Puy de dôme
- Elles sont âgées de 19 à 44 ans (18 de 20 à 30 ans)
- 23 sont titulaires du baccalauréat
- - 3 possèdent un DEUG (anglais, psychologie..)
- - 3 possèdent un BTS (tourisme, informatique..)
- - 7 possèdent une licence (LEA, anglais, lettre..)
- - 1 possède un master 2 (économie)

Profil promotion 2103-2014 suite

- 6 personnes ont le CAP petite enfance
- On assiste à des reconversions professionnelles réfléchies: assistante maternelle, hôtesse de l'air, coiffeuse, animatrice...